Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0202-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

BE_2025_0202

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 3

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBIN Jacques , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
M. JEFFROY Christian à Mme AURIAC Cécile, Mme PRUD'HOMM Denise à M. ARHANT Guirec, M. SEUREAU Cédric à M. LE BIHAN Paul

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention tripartite pour l'exposition des Coquillages du Docteur Baud

Exposé des motifs

De son vivant, le Docteur Raymond BAUD a réuni une collection de coquillages et autres produits de la mer. A son décès en 1996, ses héritiers se sont rapproché de la Ville de Perros-Guirec pour en faire don à la collectivité, ce qui a été accepté le 12 janvier 1998.

La Ville de Perros-Guirec a déposé cette collection de coquillages auprès de Monsieur Sébastien PATURANCE, demeurant 7 Chemin de la Pommelière, 41600 YVOY-LE-MARRON, en sa qualité de Conchyophile, afin qu'il puisse les inventorier et les valoriser auprès d'un large public.

Dans cet objectif, la Ville de Perros-Guirec a proposé à l'Aquarium marin de Trégastel d'accueillir l'exposition, avec le concours de Monsieur Sébastien PATURANCE pour la sélection des pièces présentées, la création des cartels et la conception de panneaux de présentation.

L'exposition, intitulée « Secret de coquillage – La collection de Dr Baud », est programmée à l'Aquarium de Trégastel du 14 octobre 2025 au 4 janvier 2026 (possible prolongation au printemps 2026). Sa mise en place a été confiée à Monsieur Sébastien PATURANCE.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0202-DE

La présente convention a pour objet de détailler les engagements de chaque partie dans la mise en œuvre de cette exposition. A ce titre, Lannion-Trégor Communauté s'engage à mettre à disposition la salle d'exposition de l'aquarium et le matériel nécessaire pour la mise en place ; à prendre en charge 50 % du forfait concernant les frais de déplacement, fixé à 500 euros ; à assurer la communication de l'exposition en faisant figurer le logo de la Ville de Perros-Guirec. La collection de coquillages, estimée à 3 100 euros est par ailleurs assurée par LTC, aux dates de présentation de l'exposition.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil municipal de Perros-Guirec du 13 novembre 2025, approuvant la convention de partenariat tripartite pour l'exposition intitulée « Secret de coquillage – La collection de Dr Baud » ;

VU L'intérêt pour l'Aquarium marin de Trégastel de présenter la collection de coquillages du Docteur Baud dans ses espaces au profit des visiteurs ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Les termes de la convention de partenariat tripartite pour l'exposition intitulée « Secret de coquillage – La collection de Dr Baud ».

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0202-DE

Convention de partenariat

Nom des partenaires

Monsieur Sébastien PATURANCE

Coordonnées

7 Chemin de Pommelière
41600 YVOY-LE-MARRON

et

Lannion Trégor Communauté

Coordonnées

1 rue Monge

22307 Lannion cedex

Animation

Exposition « Secrets de coquillages - La collection du Dr Baud »

Dates

Du 14 octobre 2025 au 4 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0202-DE

Entre

Monsieur Sébastien PATURANCE, conservateur de la collection de coquillages et autres produits de la mer créées par le Docteur Raymond BAUD.

Et

Lannion-Trégor Communauté, représentée par Monsieur Gervais Egault, Président.
Ci-après désigné « Gestionnaire de l'Aquarium de Trégastel »

Et

La Ville de Perros-Guirec, Hôtel de ville – BP 147 – 22700 Perros-Guirec, représentée par Monsieur Erven LÉON, Maire, domicilié en cette qualité audit siège.
Ci-après désigné « Propriétaire de la collection de coquillages et autres produits de la mer créées par le Docteur Raymond BAUD ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

A. De son vivant, le Docteur Raymond BAUD a créé une collection de coquillages et autres produits de la mer. A son décès en 1996, les héritiers se sont rapprochés de la Ville de Perros-Guirec pour en faire don. Le Conseil Municipal a approuvé cette donation par délibération en date du 12 janvier 1998.

B. La Ville de Perros-Guirec a mis à disposition de Monsieur Sébastien PATURANCE en qualité de Conchyophile, demeurant 7 Chemin de la Pommelière, 41600 YVOY-LE-MARRON, la collection de coquillages donnée en 1998 par le Docteur Raymond BAUD. Elle reste toutefois la propriété de la Ville de Perros-Guirec. Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation avec un préavis de 6 mois par la Ville de Perros-Guirec.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0202-DE

C. Une exposition *« Secret de coquillage – La collection de Dr Baud »* aura lieu à l'Aquarium de Trégastel du 14 octobre 2025 au 4 janvier 2026 dont la mise en place a été confiée à Sébastien PATURANCE.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU ET ACCEPTÉ ENTRE LES PARTIES

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations de chacune des Parties dans l'organisation et la mise en œuvre de l'exposition

Article 2 – Engagement des parties

2.1 Sébastien PATURANCE s'engage à :

- À assurer le transport aller/retour de la collection de coquillage ;
- À mettre en place l'exposition dans l'Aquarium ;
- À décrocher l'exposition.

2.2 La Ville de Perros-Guirec s'engage :

- À mettre à disposition de l'aquarium le matériel pour la mise en place de l'exposition (cadres et vitrines) ;
- À rembourser 50 % du forfait concernant les frais de déplacement.

2.3 Lannion Trégor Communauté s'engage :

- À mettre à disposition la salle d'exposition de l'aquarium et le matériel nécessaire pour la mise en place ;
- À rembourser 50 % du forfait concernant les frais de déplacement ;
- À assurer la communication de l'exposition en faisant figurer le logo de la Ville de Perros-Guirec.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0202-DE

Article 3 – Défraiement

Sébastien PATURANCE sera défrayé du transport de la collection entre la commune de Yvoy Le Marron et la commune de Trégastel pour un forfait de 500 euros aller et retour.

Article 4 – Assurance

Chaque partie s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile, couvrant ses activités.

Fait en trois exemplaires originaux,

Chaque partie reconnaissant avoir reçu l'exemplaire qui lui revient.

Fait à Perros-Guirec, en trois exemplaires, le .....

Pour la Ville de Perros-Guirec
M. Erven LEON
Maire

Pour Lannion Trégor Communauté
M. Gervais EGAULT, Président

Pour le Conchyophile
Sébastien PATURANCE